

# MISE EN PLACE DU PASSEPORT ET CARTE D'IDENTITÉ NATIONALE BIOMETRIQUES

A COMPTER DU 1er AVRIL 2010

1°- Il est porté à la connaissance de nos ressortissants résidents en Suède, Finlande et Islande, que le passeport dans sa forme actuelle ne sera plus délivré par les services consulaires à compter du 31 mars 2010, en raison de la mise en place du passeport biométrique à partir du 1er avril 2010.

2° Nos compatriotes seront informés en temps utile de la nouvelle procédure de dépôt des dossiers auprès des services consulaires pour l'obtention de ce nouveau document de voyage. D'autres informations complémentaires seront communiquées ultérieurement.

3°- Il est précisé que les passeports actuels demeurent valides jusqu'à leur date d'expiration.

